

Compte rendu

Commission départementale consultative des Gens du Voyage du 18 novembre 2021

Lieu de la réunion :

Hémicycle Ph.MADRELLE - Hôtel du
Département
visioconférence

PJ : 7 diaporamas et feuilles d'émargement

Ordre du jour :

1. Actualités

- arrêté de composition de la commission consultative
- arrêtés pris en application du décret du 26/12/2019 relatif aux aires d'accueil et aux terrains familiaux locatifs publics (TFLP)
- publication du guide à l'attention des élus
- présentation du livret sur les équipements «GDV » mis en ligne sur le site de la Préfecture

2. Plan de relance 2021-2022 relatif à la réhabilitation des aires d'accueil

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV (prescriptions et actions)

➤ Introduction de Monsieur NOEL DU PAYRAT (Secrétaire Général de la Préfecture) :

- La crise sanitaire n'a pas permis de réunir la commission consultative en 2020, le bilan des prescriptions et des actions a été transmis par mail.
- Le SDAHGV a été approuvé et signé le 01/10/2019 - Un bilan sur les 2 années écoulées est nécessaire pour faire le point sur l'avancement des prescriptions et des actions sur les territoires.
- La révision du SDAHGV a permis de confirmer des prescriptions qui n'avaient pas été mises en œuvre sur les précédents schémas et de prescrire de nouveaux équipements au vu des besoins du territoire.
- Des échanges et un débat constructifs devraient permettre de faire avancer la mise en œuvre du SDAHGV.

➤ Introduction de Madame PIQUEMAL (Vice Présidente de l'Urgence Sociale, habitat, insertion économique sociale et solidaire du Département de la Gironde), elle invite les co-pilotes à se présenter.

- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) présente l'ordre du jour et indique que la commission devra se prononcer sur la demande de la Communauté de communes du Sud Gironde qui souhaite modifier la prescription de terrains familiaux locatifs publics sur l'aire de Toulence pour permettre la construction de 10 logements PLAI. Après vérifications, il indique que le quorum est atteint et que le vote pourra avoir lieu.

1. Actualités

- Madame PRUVOST (DDTM – responsable de l'unité DPHD/SHLCD) présente les points d'actualités :
 - L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage a été modifié par arrêté du 15 octobre 2021 (suite élections départementales 2021) – (diapos 3,4 et 5).
 - L'arrêté du 8 juin 2021 pris pour application du décret du 26/12/2019 relatif aux aires d'accueil et aux terrains familiaux et pour l'application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27/01/2017 relative à l'égalité et la citoyenneté – (diapo 6),

Le décret du 05/03/2019 relatif aux aires de grands passages prévoit la publication d'un arrêté fixant le montant maximum du dépôt de garantie concernant les aires de grands passages. Cet arrêté n'est pas encore publié en date du 18 novembre 2021.

- Les services de l'État (DDTM) ont rédigé et publié un guide à l'attention des élus qui répond à un des objectifs du schéma, l'action B4 (relatif à la prévention et la régulation des installations illicites sur les terrains publics et privés.)
 - Les services de l'État (DDTM) élaborent actuellement des fiches d'identité et des fiches techniques relatives aux équipements « GDV ». Ces fiches seront publiées sur le site internet de la Préfecture.
- Monsieur NOEL DU PAYRAT (Secrétaire Général de la Préfecture) souligne la qualité de ce guide et remercie tous les acteurs et services qui ont participé à son élaboration.

2. Plan de relance sur la réhabilitation des aires d'accueil

Le plan de relance 2021-2022 et plus particulièrement la mesure de soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité, représente au niveau national un budget de 20 M€ et au niveau régional un budget de 1,2 M€. En Gironde, il a permis de financer les travaux de réhabilitation de 4 aires d'accueil en 2021 sur 6 dossiers déposés. En effet, depuis la commission consultative, les travaux sur les aires de Libourne et Villenave d'Ornon ont pu bénéficier d'une subvention. Par contre les dossiers concernant les aires de Bègles et Coutras sont en attente de financement pour 2022.

Monsieur NOEL DU PAYRAT (Secrétaire Général de la Préfecture) rappelle l'existence des crédits DETR et DSIL en complément des financements de droit commun.

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.1 Les prescriptions en aires d'accueil

- Emmanuelle ROUAULT (DDTM/SHLCD/DPHD) présente le bilan des prescriptions sur les aires d'accueil, les aires de grand passage et les terrains familiaux locatifs publics (diapos 9,10 et 11).

- Monsieur NOEL DU PAYRAT (Secrétaire Général de la Préfecture) souligne l'importance de ce bilan, deux ans après l'approbation du SDAHGV.
L'aire de grand passage sur la commune des Billaux (CALI) a été livrée en juin 2021 grâce à la mobilisation de la collectivité. Sur les autres territoires, l'état d'avancement des prescriptions est varié malgré des démarches actives. La concrétisation des démarches engagée aboutira à la réalisation des équipements dans les années à venir.

Monsieur le Secrétaire Général interroge la métropole sur ses projets en cours au vu des difficultés signalées sur la rive gauche et notamment sur l'état d'avancement de l'aire d'accueil de Pessac, hormis la cession foncière en cours.

Concernant les terrains familiaux, le grand nombre de stationnements illicites sur la Métropole et l'occupation permanente des aires d'accueil et de grand passage doivent conduire à une recherche active afin de répondre aux besoins au plus vite. Des réponses doivent également être apportées en matière de salubrité, d'ordre public et de risque incendie feu de forêt.

- Monsieur PUYOBRAU (Vice Président Bordeaux Métropole Logement, habitat politique de la ville et Maire de FLOIRAC), indique qu'il est totalement conscient du rôle de la métropole en termes d'accueil des gens du voyage. Concernant l'aire d'accueil de Pessac, l'étude de faisabilité a été présentée à la commune en 2020. la cession foncière est en cours entre la ville et Bordeaux Métropole. Le maître d'œuvre sera sélectionné en décembre et le permis de construire sera déposé en juillet 2022 avec un démarrage des travaux prévu en avril 2023 et une livraison en 2024.
- Concernant les terrains familiaux locatif publics, les difficultés pour identifier du foncier sur le cadran ouest ont conduit la Métropole à faire des recherches sur la rive droite. Des visites organisées avec l'ADAV sont prévues pour engager des analyses plus poussées et expertiser la faisabilité des projets.

Concernant les aires de grand passage, le calendrier annoncé pour le projet sur la commune d'Artigues sera respecté. La livraison est prévue en 2023 et le foncier et l'aménagement ne présentent pas de difficulté majeure. Sur Mérignac, il s'agit d'un terrain privé, d'où des difficultés d'acquisition. Un foncier communal faciliterait la faisabilité du projet.

- Monsieur PFEIFFER (Bordeaux Métropole) ajoute que le retard de la révision du PPRI engendre des difficultés pour la réalisation du projet d'aire d'accueil de la rive droite. Il demande un « coup de pouce » de l'État suite au dépôt du permis de construire.
- Monsieur NOEL DU PAYRAT (Secrétaire Général de la Préfecture) précise que la problématique du PPRI est bien identifiée mais insiste sur les phénomènes de sédentarisation sur la Métropole.
- Monsieur Pierre DUCOUT (Président de la cdc Jalle Eau Bourde et maire de Cestas) indique qu'il a participé à la rédaction et au vote de « la loi de 2000 » et assiste à la commission consultative depuis qu'elle existe. Il se réjouit des avancées sur les aires de la métropole. La loi prévoit des obligations pour les communes et pour les gens du voyage. Le respect des prescriptions ne peut aboutir que par l'intervention de l'État. Globalement, tout se passe bien pour les intercommunalités à jour de leurs obligations, vis-à-vis des stationnements illicites. Aujourd'hui, il constate sur les aires d'accueil, une montée de la violence, et des dégradations des installations. La société VAGO a du mal à recruter des gestionnaires au vu de ces comportements inadmissibles. La collectivité a fait le maximum pour accompagner la

scolarisation des enfants et apporter l'appui social nécessaire.

La sédentarisation est un sujet extrêmement compliqué. Sous le précédent mandat, la collectivité a mis en place une MOUS qui a permis de raccorder certaines installations aux réseaux et d'éviter de faire perdurer les installations sauvages.

Malgré l'intervention de l'État pour faire respecter les règles en matière d'urbanisme, les constructions illégales se poursuivent.

Par ailleurs, M. Ducout fait part des difficultés relatives à l'acquisition de terrains non constructibles par les gens du voyage. L'intervention de la SAFER pour préempter ces parcelles est impossible dans le cadre d'une SCI. Il demande une réunion spécifique sur ce sujet avec les services de l'État.

- Monsieur NOEL DU PAYRAT (Secrétaire Général de la Préfecture) précise que la problématique des constructions illicites ne relève pas exclusivement de l'État. Les communes sont compétentes en matière de police de l'urbanisme et peuvent dresser des PV aux infractions. Les services de la DDTM connaissent la problématique et peuvent apporter un appui limité aux collectivités. Des entretiens ont déjà été organisés avec un certain nombre de maires.

Madame la Préfète a demandé l'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre les constructions illicites.

Ce plan a été présenté le 17/11/21 en présence du Procureur de Bordeaux et du Procureur adjoint de Libourne. Une réunion sera programmée fin novembre avec l'Association des Maires de la Gironde.

La régularisation systématique n'est pas envisageable d'où l'importance de maîtriser les procédures et d'apporter une réponse en logement aux familles susceptibles d'être confrontées à une démolition de constructions illicites dans le cadre de l'exécution d'un jugement. L'absence de réponse ne permet pas de faire aboutir la procédure judiciaire. C'est un sujet complexe qui relève de la préfecture, de la DDTM et de la justice mais également des communes. D'autres acteurs sont concernés par la mise en œuvre de ce plan d'actions : les notaires, la SAFER...

- Monsieur Pierre DUCOUT (Président de la cdc Jalle Eau Bourde et maire de Cestas) indique que la commune de Cestas sera représentée à cette réunion. Il souligne que des solutions de logement ont été évoquées au niveau communal mais l'échelle d'intervention est plutôt départementale. Il indique n'avoir jamais connu d'expulsion et de démolition de constructions en 50 ans d'expériences.

- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) indique que ce sujet a été bien identifié dans le cadre de la révision du SDAHGV. Le sujet sera repris au cours de la commission.

- Monsieur CAREIL (Dhom-Ha) intervient au sujet des implantations illicites sur la métropole et fait part de ses réflexions. Sur Bordeaux Métropole, 450 familles sont en errance, 20 à 30 groupes en simultané. Au vu du nombre de places d'accueil, il est extrêmement sollicité sur ce sujet.

Les prescriptions du nouveau SDAHGV ont été réduites de 100 places en aires d'accueil sur Bordeaux Métropole.

En période hivernale, les groupes ne se déplacent pas et souhaitent stationner alors qu'il y a un manque de place sur les aires d'accueil.

La verbalisation des stationnements sur des terrains publics par l'ensemble des maires, reportent le problème sur des terrains privés (zone industrielle et commerciale, restaurant...).

Sur les Rives d'Arcin, une installation de portique a permis de diminuer de manière importante les installations illicites. Ce système sera également mis en place sur le campus, ce qui reportera de fait les stationnements illicites au-delà de la Métropole.

Sur Rennes, une négociation a été engagée avec les familles pour mettre en place une

convention temporaire. Cette procédure a été utilisée sur le langonnais, pour permettre l'installation des familles sur site moyennant une participation financière. Les procédures judiciaires coûtent aujourd'hui 2k€. Stabiliser les familles jusqu'à la fin de période hivernale serait une des réponses. Pour les terrains inconstructibles acquis, il pourrait être envisagé un stationnement encadré par une convention d'occupation jusqu'à fin mars.

La mise en service de terrains familiaux locatifs publics permettra également de réduire les stationnements illicites.

- Madame BRISSON (Maire d'Yvrac) confirme les propos de Monsieur CAREIL. De nombreuses familles tournent sur la Métropole, parfois avec des personnes malades, sans trouver d'équipement pour les accueillir. Ils squattent des terrains privés. Les communes situées autour de Bordeaux Métropole n'ont pas les capacités pour les accueillir, ni les réseaux suffisants pour subvenir aux besoins de toute la population. Il faut augmenter le nombre de places sur la métropole.
- Monsieur PUYOBRAU (Vice Président Bordeaux Métropole Logement, habitat politique de la ville et Maire de FLOIRAC) répond qu'il faut éviter d'opposer les collectivités les unes aux autres, et qu'il faut agir en personnes responsables apportant des solutions réglementaires. La Métropole a conscience des besoins et des problèmes de stationnement et va travailler pour rechercher des solutions notamment en créant des terrains familiaux locatifs publics. La Métropole prend bonne note des propositions de Monsieur CAREIL qui sont intéressantes, cependant, il s'agit d'une problématique globale. Il faut éviter de renvoyer la responsabilité sur telle ou telle collectivité.
- Madame PIQUEMAL (Vice-Présidente de l'Urgence Sociale, habitat, insertion économique sociale et solidaire du Département de la Gironde) précise qu'il s'agit d'un travail collectif à engager avec la Métropole. Ce problème a été identifié un peu partout en Gironde. Elle remercie Monsieur PUYOBRAU pour son intervention.
- Monsieur CAREIL (Dhom-Ha) rappelle que les projets en cours ont une temporalité importante. 450 caravanes tournent actuellement sur la Métropole. Il est important de trouver des solutions intermédiaires le temps que l'offre se développe.

Délai de mise en œuvre des prescriptions et mise en demeure du Préfet

- Madame PRUVOST (DDTM – responsable de l'unité DPHD/SHLCD) rappelle que les collectivités devaient se conformer au schéma dans un délai de 2 ans, soit avant le 1er octobre 2021. Il était possible de demander une prorogation de deux ans permettant de bénéficier de la procédure administrative « d'évacuation forcée » qui est prévue à l'article 9 de la loi 2000 des Gens du Voyage (diapo 12).

Demande de modification de la prescription de 24 places en terrains familiaux locatifs publics sur l'aire de Toulonne pour permettre la construction de 10 logements en PLAI adaptés.

- Madame BOVE (Communauté de Communes du Sud Gironde) présente le dossier (cf. diaporama).
- Monsieur LANTOINE (ADAV) complète en présentant le diagnostic réalisé auprès des familles installées sur l'aire et qui ne voyagent plus. 21 ménages souhaiteraient une offre en habitat et seraient prêts à passer d'un équipement d'accueil à une offre en habitat. Il résulte de ce diagnostic deux types de demandes : une demande de logements PLAI et une demande de Terrains Familiaux Locatifs Publics. Ces 2 types d'équipement favoriseraient les conditions

de mixité et d'inclusion sur le territoire. Sur le territoire du Sud Gironde, de nouvelles familles circulent de communes en communes sans offre d'accueil.

Le projet consiste à réduire l'aire d'accueil pour passer de 3 à 2 îlots en réalisant un projet d'habitat adapté (10 logements). Il existe un enjeu fort de dissocier les 2 équipements. Les familles souhaitent habiter hors de l'aire d'accueil.

- Madame BOVE (Communauté de Communes du Sud Gironde) précise que les élus portent le projet qui a été validé en comité de pilotage. Le PLUI va prendre en compte la possibilité de construire ces logements sur l'aire de Toulenne. En parallèle, les territoires poursuivent une recherche dynamique de foncier pour créer les terrains familiaux prescrits par le SDAHGV. Plusieurs communes ont proposé de nouveaux terrains. Des projets de terrains familiaux pourront être proposés prochainement.
- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) demande l'échéancier envisagé pour cette opération. Il précise aux membres de la commission que l'objet est de considérer que sur Toulenne la prescription de TFLP n'a plus lieu d'être et est remplacé par le projet de PLAI adaptés (équipements non-inscrits dans le SDAHGV). Néanmoins, compte-tenu des besoins identifiés sur le territoire, la prescription est maintenue à l'échelle de la cdc, sur des communes à identifier.
- Madame BOVE (Communauté de Communes du Sud Gironde) indique que le calendrier sera finalisé sous réserve de la validation du projet par la commission consultative. La collectivité devra ensuite rechercher un porteur de projet et un bailleur.
- Monsieur LANTOINE (ADAV) confirme que la première étape est la validation du projet par la commission Consultative.
- Madame WINTERSTEIN (représentante association aumônerie des gens du voyage) conteste le projet, estimant qu'une aire d'accueil doit conserver sa capacité d'accueil au vu des besoins identifiés dans le SDAHGV. Ce projet aurait du sens sur un autre terrain. Les voyageurs ne sont pas favorables à la réduction des aires.
- Monsieur LANTOINE (ADAV) explique que ces deux projets seront bien distincts, et confirme le souhait des gens du voyage d'intégrer un logement.
- Monsieur Pierre DUCOUT (Président de la cdc Jalle Eau Bourde et maire de Cestas) précise qu'il faut se fixer un objectif de 3 ans pour trouver un porteur de projet.
- Madame PIQUEMAL (Vice-Présidente de l'Urgence Sociale, habitat, insertion économique sociale et solidaire du Département de la Gironde) indique que l'enjeu est de répondre à tous les besoins et aux demandes des familles.
- Monsieur LANTOINE (ADAV) indique que l'étude a essayé de traduire au plus juste les besoins des familles. Le diagnostic est à disposition.
- Monsieur LEMIERE (ASNIT) demande quelle sera la capacité de l'aire après les travaux et si cette nouvelle capacité permettra d'accueillir les itinérants ?
- Madame BOVE (Communauté de Communes du Sud Gironde) précise que les 2/3 de l'aire demeurent en offre d'accueil.
- Monsieur LANTOINE (ADAV) rappelle les deux autres prescriptions en aires d'accueil sur les communes de Cadajac et Bazas.

- Madame BOVE (Communauté de Communes du Sud Gironde) indique que les élus de la cdc du Sud Gironde sont très impliqués pour répondre aux besoins des gens du voyage. Un projet d'aire de grand passage est en cours de réalisation et la recherche de foncier pour créer des terrains familiaux locatifs publics est active.
- Monsieur LEMIERE (ASNIT) demande si les prochaines aires seront occupées par des sédentaires ou des itinérants. D'expérience, il est constaté une sédentarisation des aires d'accueil.
- Monsieur LANTOINE (ADAV) précise que les aires d'accueil ont vocation à accueillir les itinérants.
- Madame PICQ (Vice-Présidente cdc de Blaye - maire de Saint-Christoly-de-Blaye) confirme qu'aujourd'hui les aires de son territoire sont occupées par des sédentaires. Ce phénomène a évolué depuis le diagnostic.
- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) propose de passer au vote concernant la suppression de la prescription en Terrains Familiaux locatifs publics sur l'aire de Toulonne pour faire 10 PLAI adaptés mais en confirmant la prescription de 24 places en TFLP à l'échelle du Sud Gironde - **Vote favorable à l'unanimité de la commission.**

3.2 Bilan des actions du SDAHGV

Fiche A3 - Coordination des grands passages estivaux (diapos 15 à 19)

- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) indique que le rôle de l'État n'est pas de mener une harmonisation des tarifs, même si l'opportunité d'avoir un tarif de référence semblait avoir un intérêt pour les collectivités.
- Monsieur CAREIL (Dhom-Ha) confirme que ce sujet ne fait plus débat aujourd'hui. Il a été évoqué lors du bilan de la coordination. Il souhaite attirer l'attention sur le groupe de travail mis en place sur les installations techniques. Cela va permettre de diminuer les dégradations. Les collectivités sollicitent de plus en plus les parties prenantes. L'amélioration de la conception des AGP permet de maintenir la mise en service des AGP.

Fiche A4. Grand rassemblement (diapo 20)

- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) indique qu'un schéma d'aménagement a été élaboré mais nécessite quelques ajustements. Le site devrait être prêt pour la saison 2022.

Fiche A6. Connaissance et sensibilisation de l'ensemble des intervenants (diapo 21)

- Madame ROUCAYROL (Cheffe du Service SPLSH – DHU CD33) indique que la crise sanitaire a empêché toute manifestation.

Fiche B1. Relogement des ménages sédentarisés sur les AA (cf. diaporamas MOUS DDETS)

- Madame BEAUPERE (Directrice ADAV) indique que la sédentarisation sur les aires d'accueil est un problème bien identifié qui trouvera des solutions avec l'implication de l'ensemble des acteurs.
Ce travail s'engage sur une durée de 2 ans et sur l'ensemble des aires d'accueil. A ce jour,

plus de 200 ménages ont été rencontrés sur l'ensemble du territoire. Les diagnostics ont été restitués aux acteurs pour partager la connaissance et évoquer les demandes des familles sur les aires d'accueil. Maintenant il faut qualifier les besoins.

- Madame LESFAURIE (ADAV) précise que les 200 ménages interrogés dans le cadre du diagnostic ne représentent pas un nombre exhaustif. Le diagnostic n'a pas été présenté aux familles.

Les 2/3 des aires d'accueil sont concernées par le phénomène de sédentarisation dont 100 % des aires d'accueil de la métropole :

- Arrondissement d'Arcachon : les familles sont plutôt favorables à la réouverture de l'aire d'accueil de Gujan-Mestras et évoquent également un besoin en terrains familiaux locatifs publics.

- Arrondissement Blaye : toutes les aires d'accueil sont concernées par la sédentarisation. Les familles demandent une offre en habitat même si elles se déplacent toujours.

- Arrondissement de Bordeaux : les familles demandent une offre en maisons individuelles mais il est difficile d'y répondre. Elles demandent également une offre en TFLP qui est prévu au SDAHGV.

- Arrondissement de Langon : la Communauté de communes du Sud Gironde montre sa volonté pour répondre à la demande des familles.

- Arrondissement de Lesparre : l'aire d'accueil de Sainte Hélène est concernée par le phénomène de sédentarisation. Des familles ont interpellé l'État et le Conseil Départemental.

- Arrondissement de Libourne : 2 aires d'accueil sont concernées par le phénomène de sédentarisation : Libourne et St Denis de Pile. Concernant la prescription en TFLP, La collectivité a engagé des démarches de recherche de foncier.

- Madame BEAUPERE (Directrice ADAV) explique que ces diagnostics ont permis de quantifier les besoins. La création et la gestion des TFLP relèvent des EPCI, en lien étroit avec la commune. La gestion peut se faire en régie ou être déléguée. Des financements sont proposés par l'État et le Conseil Départemental. Les prescriptions en TFLP peuvent être modifiées ou ajustées au vu des besoins, après validation en commission consultative.

- Monsieur LEMIERE (ASNIT) fait part des demandes de propriétaires pour aménager des terrains familiaux privés qui sont souvent bloquées par les communes. Cependant, la commune d'Ambarès a aidé à l'aménagement de Terrains Familiaux privés.

- Madame LESFAURIE (ADAV) indique que les demandes d'aménagement de terrains privés relèvent du PDAS du Conseil Départemental.

- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) rappelle que les éléments de diagnostic sur les aires d'accueil n'étaient pas disponibles à l'époque. Le SDAHGV a été construit en 2019 sur des éléments de diagnostic qui concluaient à des phénomènes de sédentarisation sur les aires d'accueil. La connaissance des besoins en TFLP, terrains privés et en PLAI adaptés n'est pas assez fine. Le Schéma n'est pas la réponse unique aux besoins que l'on identifie au fil de l'eau. C'est une démarche en marchant au regard de l'évolution des modes de vie.

➤

- Madame PIQUEMAL (Vice-Présidente de l'Urgence Sociale, habitat, insertion économique sociale et solidaire du Département de la Gironde) indique que la révision du SDAHGV a permis aux co-pilotes de se déplacer sur les territoires lors des conférences territoriales pour échanger avec les élus. En amont de la révision, les collectivités ont répondu à un

questionnaire. Un travail approfondi a été fait dans le cadre de la révision du schéma.

- Madame WINTERSTEIN (représentante association aumônerie des gens du voyage) souhaite souligner des différences de traitement à l'égard de gens du voyage qui veulent se sédentariser sur la commune de l'Isle Saint Georges et notamment sur des terrains inondables. Elle trouve cela injuste et souhaite avoir une réponse à ce sujet.
- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) indique que l'État n'a pas eu connaissance de cette situation.
- Madame PIQUEMAL (Vice-Présidente de l'Urgence Sociale, habitat, insertion économique sociale et solidaire du Département de la Gironde) confirme que cette situation particulière sera abordée hors commission consultative.
- Madame PICQ (Vice-Présidente cdc de Blaye - maire de Saint-Christoly-de-Blaye) fait remarquer que ces situations sont inextricables au vu des incohérences voire des contradictions entre le code de l'urbanisme et les conditions d'habitat.
- Monsieur CLEMENT (Vice-Président de la Communauté de Communes de Montesquieu – Maire de SAUCATS) indique que la cdc de Montesquieu n'a pas connaissance de la situation sur la commune de l'Isle Saint Georges et demande à Madame Winterstein de s'adresser à la cdc afin de trouver une solution le plus rapidement possible.

Fiche B2 – Résorption des situations d'habitat précaire

Présentation du Programme Départemental d'Accompagnement à la Sédentarisation par SOLIHA et l'ADAV (cf. diaporama PDAS)

Le dernier marché notifié en 2018 est terminé. Un nouveau marché a été signé en 2021 et porte sur des études de projet et l'accompagnement des ménages.

La mission préalable, réalisée à chaque début de marché, a permis d'identifier 812 situations sur la Gironde, classées selon 3 typologies :

- Sur les aires d'accueil
 - Situations individuelles en diffus (sur Terrain Familiaux privés, ménages qui souhaitent changer de logement, ou avoir accès à un logement digne)
 - Groupes familiaux, sédentarisés dans la précarité, expulsés régulièrement
- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) demande si le marché est pluriannuel.
 - Madame ROUCAYROL (Cheffe du Service SPLSH – DHU CD33) explique qu'il s'agit d'un marché à bon de commande reconduit tacitement pour une durée de 4 ans.

Retour sur le projet de Saint Pierre de Mons (diapos 25,26 et 27)

- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) précise le calendrier : le dépôt du permis de construire est prévu pour début 2022. Les travaux commenceront à l'été 2022 avec une livraison en 2023/2024. Ce projet bénéficie de financements intéressants (100 % ANAH avec prérequis d'arrêté d'insalubrité).

Fiche B3 – Développement de l'offre en habitat adapté (diapo 28)

- Bilan des opérations livrée ou agréées.

Fiche B4 – Prévention et régulation des installations illicites sur terrains privés et publics

- Madame LAFARGUE (Préfecture – BSI) présente la diapo 29 sur les stationnements illicites et indique que les données sont stables depuis 3 ans. 200 procédures ont été recensées par le BSI (implantations illicites qui ont fait l'objet d'une intervention du juge avec délivrance de procédures), dont 134 avec réquisition de la force publique.
Il est constaté une montée des tensions par rapport aux implantations illicites sur les parkings d'entreprises et de commerces, qui perturbent les activités économiques et commerciales.
Actuellement les zones rurales sont également concernées par les stationnements illicites. Le BSI gère également les stationnements illicites sur les aires d'accueil.
- Un groupe de travail a été organisé avec la SAFER, Enedis, la chambre des notaires et les copilotés du SDAHGV. Plusieurs enjeux ont été identifiés : avoir connaissance des outils partagés, lister les modes d'intervention de chacun, faire circuler les informations et former. En complément des actions du SDAHGV, le plan d'actions de lutte contre les constructions illégales demandés par la Préfète permettra de mener des actions au sens large.

Fiche C2 – Favoriser l'offre en élection de domicile auprès des gens du voyage (cf. diaporama domiciliation ADAV)

- Monsieur LEGRAIN – (DDETS 33/SILE/UPPSL) présente le plan de relance qui a permis de favoriser l'accès à la domiciliation grâce aux financements versés à l'ensemble des associations dont l'ADAV (enveloppe de 70M€ reconduite sur 2 années). L'ADAV compte 1700 domiciliations (Talence, Libourne, et Toulence) soit 15 % des élections de domicile en Gironde. La Gironde est le 3ème département en termes de domiciliation. Cette aide concerne toutes les personnes sans domicile.

Fiche C3 – Diagnostic santé visant au déploiement d'actions de médiation sanitaire auprès des gens du voyage

Présentation d'une étude par Santé Publique France (cf.diaporama)

- Monsieur BRABANT (Santé publique France) présente une étude qui a démarré en 2019 sur l'état de santé et le recours au soin des gens du voyage. Cette étude montre que l'état de santé des gens du voyage est plus préoccupant que celui de la population générale (épidémie de rougeole, saturnisme). Ce constat permet d'identifier les besoins en santé des gens du voyage au vu de leurs conditions de vie.
- Madame BEAUPERE (Directrice ADAV) précise que l'enquête est complètement anonyme. L'anonymat est très contrôlé par le médecin qui pilote ce projet. Madame Beaupère demande si les statistiques sur le COVID sont disponibles.
- Monsieur BRABANT (Santé publique France) indique que l'étude a précédé le début de la crise sanitaire. Le nouveau questionnaire a intégré les données sur la vaccination contre le Covid. La fin de l'étude est prévue pour février 2022 et une restitution sera faite à compter de l'été 2022.
- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) indique que cette étude épidémiologique peut permettre de comprendre l'état de santé en lien avec des facteurs de précarité et d'identifier quelques causes. Mais l'étude a-t-elle vocation à élaborer un plan d'actions visant à rapprocher la santé des gens du voyage de celle de la population générale ?

- Monsieur BRABANT (Santé publique France) répond qu'il n'y a pas d'objectif d'établir de lien de causalité. Par contre, on pourra corroborer des résultats avec les résultats d'autres études. Cette étude permettra de nourrir d'autres initiatives. L'objectif est de pouvoir faire des liens entre état de santé et conditions de vie. A ce jour, il existe peu de données et d'indicateurs sur les gens du voyage, cependant des études très locales existent.
- Madame BEAUPERE (Directrice ADAV) explique que les fédérations et les associations ont été très marquées par l'accident de Lubrisol. Les familles présentes sur l'aire d'accueil située à proximité de l'entreprise ont été délaissées, sans aucun accompagnement. La corrélation entre les conditions de vie et d'habitat des gens du voyage et leur santé est traduite dans l'étude de santé publique France. Les associations y ont pris une part active.
- Madame LESFAURIE (ADAV) ajoute qu'un travail de préfiguration de médiation en santé des gens du voyage est en cours et sera alimenté par cette étude. Il sera alors question de la localisation des équipements d'accueil des gens du voyage.

Présentation du diaporama concernant les actions menées dans le contexte de la crise sanitaire et la campagne de vaccination auprès des gens du voyage par l'ADAV (cf. diaporama)

- Monsieur LAFLEUR (AASAT itinérance 33) indique que beaucoup de personnes préfèrent attendre pour se faire vacciner. L'information est bien passée auprès des populations sédentaires et en itinérance. Les associations travaillent avec les acteurs de terrain pour renouveler l'information. Néanmoins, on note un déficit de vaccination parmi les gens du voyage domiciliés à l'ADAV (10 % de personnes vaccinées - données août 2021).
- Monsieur HARDOUIN (DDTM – Adjoint à la responsable du SHLCD) demande comment est organisée la vaccination ? Y a t'il des lieux de vaccination spécifiques ? Peuvent-ils se faire vacciner sur les aires d'accueil ?
- Madame BEAUPERE (Directrice ADAV) indique que deux actions ont été menées avec les voyageurs. Néanmoins, Il faut que les familles soient parties prenantes.

Fiche C4 - Un ensemble d'actions au service de la scolarisation (cf. diapos 34 à 43)

- Monsieur GUILLEROT (représentant de l'Education Nationale) présente un bilan des actions menées sur la scolarisation des enfants de la communauté des gens du voyage :

- L'accueil en maternelle est très positif.

- L'objectif est de rentrer dans une logique de cycle de droit commun avec la pleine maîtrise des fondamentaux.

- L'objectif prioritaire est de développer la scolarisation au collège au vu de la baisse de la scolarisation au collège.

Fiche C5 – Accompagner l'insertion sociale des gens du voyage non sédentarisés dans le cadre du RSA

- Madame BEAUPERE (Directrice ADAV) explique qu'un travail auprès des femmes de la communauté des gens du voyage a été engagé avec les territoires notamment sur le secteur de la Haute-Gironde. Des ateliers pour les femmes ont été co-construits par le CD33 et les

CCAS.

Pôle emplois et les missions locales jeunes accompagnent les jeunes en recherche d'emploi.
Des dynamiques locales favorisent l'insertion.

Les copilotes du SDAHGV remercient l'ensemble des participants et invitent l'ensemble des acteurs à poursuivre leurs actions en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des gens du voyage.